

§ II- LETTRES, N°248

3- A DIVERS

DESTINATAIRES, N°6

A MADAME PIRON, N°6

†
D.
J.M.J.

Couvent de S. Marie Madeleine,
4 Avril 1856l

Madame et ma soeur,

Vous allez sans doute me trouver bien variable dans mes desseins et mes manières de voir, mais tant pis, je veux vous dire ce que je pense; En cela du moins je ne m'écarterai en rien de la ligne de conduite que j'ai toujours tenue vis-à-vis de vous.

Eh bien, oui! je vous ai dit il y a déjà plus d'un an que je désirais voir notre correspondance plus rare: vous avez accédé à ma demande avec une ponctualité d'obéissance qui ferait honneur à une religieuse; et maintenant voici que je me dédis et que je viens vous dire au contraire: Vos lettres sont trop rares; je vous en prie écrivez plus souvent.

D'où peut venir ce changement? Est-ce donc que les raisons dont j'avais alors appuyé ma demande n'existent déjà plus? Est-ce donc que je suis prêtre? Non certes et Dieu merci, car je me sens trop indigne encore d'un aussi grand ministère et trop faible, sinon trop lâche, pour un tel fardeau. Mais alors peut être j'ai eu le tort de n'examiner qu'un seul côté de la question. J'ai bien examiné et exposé dans ma lettre les motifs qui demandaient que nos lettres fussent plus rares, non ceux qui militaient en sens contraire. Aujourd'hui c'est à ceux-ci que je m'attache; voilà pourquoi je parle autrement. L'esprit de l'homme et le mien en particulier est ainsi fait qu'il voit rarement



à la fois les deux faces du tableau. Je compte donc sur votre indulgence et votre amitié de mère et de soeur pour me pardonner ces variations.

Toutes choses prises, je crois donc que les inconvénients que je vous signalais alors d'après l'avis de mon R.P. Maître, nous pouvons les éviter parfaitement sans diminuer pour cela notre correspondance d'autrefois (jusqu'à ce qu'enfin nous n'ayons plus à craindre ces épanchements de l'âme aujourd'hui anticipés). Quant aux motifs qui me font désirer recevoir de vos lettres ils sont faciles à deviner pour vous. Dès le jour, où je reparus à Privas en Novembre 1856, encore complètement inconnu de vous, ne m'avez vous pas ouvert les portes de votre foyer et tendu les bras comme à un ami? Depuis ce jour n'avez vous pas été toujours pour moi comme une mère? Ne m'en avez-vous pas assuré maintes et maintes fois vous mêmes? Ne m'avez-vous pas témoigné en tous temps une estime, une confiance surtout, que ni mon âge, ni mon caractère, ni ma position ne me donnaient le droit d'attendre de vous? Mais tout cela je le devais au dévouement à toute épreuves que vous aviez vouée à d'autres moi-même. A la dernière heure, n'avez vous pas été comme leur Ange Gardien, les détachant peu à peu de la vie et du monde et les préparant à monter à Dieu? Ne les avez-vous pas ensevelis vous mêmes, ne les avez-vous pas accompagné jusqu'à cette dernière barrière que l'amitié la plus vive même ne pourra franchir avant le jour solennel et glorieux de la résurrection? Enfin, pour taire tout le reste, dans ces jours de tristesse et de deuil et jusqu'à ce moment n'avez vous pas été leur consolation, leur soutien, leur compagnie assidue et dévouée et leur excitation au bien et à la piété?

Et maintenant, puis-je oublier ces choses? La vie religieuse où l'on s'applique à mieux observer tous ses devoirs nous détournerait-il du premier de tous après celui d'honorer Dieu, de celui de la reconnaissance? Est-ce donc que le froc du moine serait un étouffoir pour le coeur comme le disent les impies? Non, non; ils en ont menti; et je ne veux pas, pour ce qui me regarde, prêter à leur calomnies la moindre petite apparence de vérité.

Ainsi donc, ma soeur et ma mère puisque ce sont les noms que vous aimez, écrivez-moi; écrivez-moi même souvent; soyez sans crainte. Votre titre de soeur du Tiers-Ordre vous donne un nouveau droit à cette privauté. Comptez d'ailleurs que toujours je serai aussi franc avec vous que je le suis et l'ai été par le



passé, et que si je crois avoir des observations à faire, quelques qu'elles soient, je les ferai, puisque vous avez eu la bonté de m'en prier si généreusement vous-même.

Le R P. Chauvenet que j'ai vu quelques instants s'est informé avec beaucoup d'intérêt de toute votre excellente famille et particulièrement de M. Piron, vous savez pourquoi. Madame de St Germain pourra vous donner de plus longs détails à ce sujet. Quant à moi je désire, autant que vous le jugerez à propos, être informé de tout ce qui vous peut arriver d'heureux ou de malheureux. Il n'est rien de ce qui vous touche qui ne m'intéresse aussi. Vous me parlerez aussi beaucoup, si vous le voulez bien, de nos bons amis: la famille de S. Germain, car Madame de S. G. est si souffrante et Eugène si paresseux que je reste des-a presque des années entières sans recevoir de leurs nouvelles.

A Dieu, Madame, Ma Mère et ma Soeur, croyez moi toujours ce que j'ai toujours été depuis que je vous connais,

Tout à vous et aux vôtres en N. S.

fr. Jean-Joseph Lataste
des ff. Prêch.

Je pense bien que vous ne cessez pas de prier pour N.T.S. Père.- Que dit-on de toutes ces choses à Privas ?

Je joins à ma lettre une petite circulaire, non que je veuille vous solliciter de prendre part à cette oeuvre, je sais que les bonnes oeuvres ne vous font pas défaut, mais c'est dans le cas où parmi vos connaissances vous pourriez trouver à former une bourse



ou portion de bourse. Nous sommes en ce moment-ci, en dépit de M. Dupin, et par suite des novices nombreux qui nous arrivent (aucune dot n'est exigée d'eux) nous sommes dans une véritable pénurie; il nous faut ici emprunter ~~eu~~ et nous endêter pour vivre. Je joins à ces quelques mots le détail des ~~sur~~ prières et suffrages auxquels participent nos bienfaiteu(--). (1) (a)

(1) (a) Ce sont : pendant leur vie: aux prières qui se font tous les jours dans l'ordre entier à leur intention et plus spécialement aux prières et aux oeuvres des religieux de la Province de France. — Après leur mort: aux sacrifices et suffrages de l'Ordre entier, savoir:

De la part de chaque couvent: 1: L'office et la messe pour les défunts chaque semaine; 2: Vingt messes par an que chaque couvent fait célébrer.

De la part de chaque religieux prêtre: Trente-trois messes par an;
religieux non encore élevé
au sacerdoce: Trente fois les psaumes de la pénitence et le Psautier tous les ans.

De plus un service solennel (office et g^d messe) est célébré le 5 7^bre de chaque année, dans tout l'Ordre, à l'intention spéciale de nos bienfaiteurs.

A Madame Piron

(b)

(a) les chiffres (1) indique que la lettre se poursuit en marges.

(b) Au verso.

